Ville de Brownsburg Chatham

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance extraordinaire tenue le 14e jour du mois de décembre 2021, au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 297-2021 ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2022 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2022 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 16e jour du mois de décembre 2021.

Me Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 297-2021

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 16e jour du mois de décembre 2021 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16e jour du mois de décembre 2021.

Signé :
Me Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique